

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

21/07/16

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F09316 P0151

1. Intitulé du projet

Restauration et renaturation d'une berge du Plan d'eau du Revestidou sise sur la commune de Caderousse.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président Alain ROCHEBONNE

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous-rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Rubrique : 6, sous-rubrique : d

Déviations d'une route communale dans une zone rurale peu fréquentée sur un linéaire d'environ 280 mètres dans le cadre de la renaturation et restauration d'une berge du Plan d'eau du Revestidou

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être en annexes au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le principe général des aménagements consiste à restaurer et à renaturer la berge du Plan d'eau du Revestidou

La berge sera reprise avec des pentes plus douces (3H/1V à 2H/1V) et végétalisée avec des essences locales et des protections de berges adaptées en génie végétal

La reprise de la berge avec une pente plus douce a pour conséquence le déplacement du chemin des Brotteaux d'environ 5 à 6 mètres sur un linéaire d'environ 280 mètres. Un nouveau profil de voirie est proposé, afin de mettre en place une « zone partagée » piétons, cycles et véhicules légers

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs de restaurer et de renaturer la berge du Plan d'eau du Revestidou afin de lui redonner un état plus naturel par la mise en place d'une pente plus douce et par la reconstitution d'une ripisylve, conformément aux objectifs Natura 2000 (DOCOB "Rhône Aval", "Restauration et entretien de ripisylve").

Ce projet a également pour but de valoriser le caractère touristique et paysager du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet fait l'objet de travaux de reprise de berge et de reprise de voirie.

Les travaux de reprise de berge feront l'objet de suppression des enrochements liaisonnés existants (environ 10 mètres linéaires), d'un retalutage de la berge et d'une création d'une risberme, et a pour conséquence le déplacement de la voirie existante.

Des protections de berge en génie végétal seront aménagées en pied de talus. Durant la phase de réalisation, toutes les précautions nécessaires seront prises pour réaliser les travaux depuis le haut de berge, afin de perturber au minimum les milieux aquatiques.

Les travaux de voirie consisteront à la reprise du chemin communal, celui-ci devant être décalé suite à l'adoucissement des pentes de berges.

Le type de voirie sera également modifié : la circulation des cycles et des piétons sera promue grâce à la mise en place d'un espace partagé véhicules moteur/cycles/piétons.

Les travaux de reprise de voirie seront accompagnés d'enfouissement de lignes EDF et télécom.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien de la végétation sera essentiel pour la pérennité des aménagements.

La circulation sur le nouveau chemin communale sera partagée entre les véhicules à moteur, les cycles et les piétons.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe aux dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure administrative autre que le présent examen au cas par cas, sauf si la présente procédure mène à la réalisation d'une étude d'impact. Dans ce cas, le projet sera soumis à une enquête publique et à une évaluation des incidences sur le site Natura 2000 le plus proche

Le projet a été présenté le 1er mars 2016 au Parc Naturel Régional de Camargue qui assure l'animation du site Natura 2000 "Rhône Aval", et tiendra compte de leurs observations et recommandations.

Se référer à l'extrait (pièce jointe) du courriel adressé par Célia GRILLAS, Chargée de mission Natura 2000, PNR Camargue, envoyé le 18 mars 2016.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques

Valeur

- | | |
|-------------------------------------------|------------|
| - Linéaire de berge à reprendre | - 165 en m |
| - Linéaire de chemin communal à reprendre | - 280 en m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de l'île des Brotteaux
84 860 Caderousse

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 45 ' 27 " 2 E Lat. 44 ° 05 ' 25 " 9 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 16°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4 ° 45 ' 34 " 8 E Lat. 44 ° 05 ' 22 " 0 N

Point d'arrivée : Long. 4 ° 45 ' 24 " 2 E Lat. 44 ° 05 ' 26 " 1 N

Communes traversées :

84 860 Caderousse

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains agricoles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT du Bassin de vie d'Avignon

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « FR9301590 - Le Rhône aval » Ce site est également classé Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Le projet se situe à la limite de la zone Natura 2000 et n'a pas d'incidence sur cette zone. Le projet a fait l'objet d'une présentation devant le PNR Camargue le 1er mars 2016, dont les observations seront prises en compte dans le projet définitif. <i>Se référer à l'extrait (pièce jointe) du courriel adressé par Célia GRILLAS, Chargée de mission Natura 2000, PNR Camargue, envoyé le 18 mars 2016.</i>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le retalutage en pente douce des berges entraînera un excédent de matériaux d'environ 1800 m3. Ces matériaux seront évacués et valorisés.
	est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		La phase travaux pourra engendrer des perturbations des milieux naturels faune, flore et habitats de la berge enrochée ponctuellement et sans ripisylve aménagée. Ces perturbations ne sont cependant pas dues à la nature du projet, qui vise à améliorer l'état de la berge, et seront temporaires. La continuité écologique n'est perturbée par aucune phase de ce projet (réalisation, exploitation).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	<p>Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?</p>	X	<p>Le nouveau tracé du chemin communal qui mène à l'île des Brotteaux empiète sur deux parcelles agricoles: - la parcelle 289, à raison de 424 m² ; - la parcelle 290, à raison de 704 m². Ces faibles surfaces seront acquises par la CCPRO.</p>
Risques et nuisances	<p>Est-il concerné par des risques technologiques ?</p>	X	
	<p>Est-il concerné par des risques naturels ?</p>	X	
	<p>Engendre-t-il des risques sanitaires ?</p>	X	
	<p>Est-il concerné par des risques sanitaires ?</p>	X	
Commodités de voisinage	<p>Est-il source de bruit ?</p>	X	<p>Les bruits occasionnés sont concernés uniquement par la phase travaux. Le projet en lui-même ne sera source d'aucun bruit.</p>
	<p>Est-il concerné par des nuisances sonores ?</p>	X	
	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p>	X	
	<p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	X	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p>	X	<p>Les vibrations occasionnées sont concernées uniquement par la phase travaux. Le projet en lui-même ne sera source d'aucune vibration.</p>
<p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	X		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X

Le projet entraîne des modifications de la circulation sur le chemin communal Il permettra une meilleure liaison avec l'île des Brotteaux, avec un espace de voirie partagé entre les véhicules motorisés, les cycles et les piétons

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Exceptées les incidences temporaires en phase de réalisation, le projet aura pour conséquence l'amélioration de l'état de la berge du Plan d'eau du Revestidou, grâce à leur restauration et à leur revégétalisation.

Le retalutage de la berge et la création d'une risberme permettant la reconstitution d'un ripisylve.

Les arbres morts existants seront évacués et remplacés par une ripisylve locale, adaptée aux berges et suivie sur le plan de l'entretien.

Les pentes plus douces (2H/1V à 3H/1V contre 1H/1V actuellement) assureront une meilleure stabilisation des berges et la pérennité du projet.

Les protections de berge en génie minéral (enrochements) seront supprimées en faveur de protections de berge en génie végétal (géonatte coco prévégétalisées d'hélophytes).

Pour les raisons précitées, le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

Les recommandations liées à Natura 2000 (même en étant en limite de zone) seront prises en compte et l'animateur du PNR Camargue sera associé à toutes les étapes du projet.

Le projet a fait l'objet d'une présentation devant le PNR Camargue le 1er mars 2016, dont les observations seront prises en compte dans le projet définitif.

Se référer à l'extrait (pièce jointe) du courriel adressé par Célia GRILLAS, Chargée de mission Natura 2000, PNR Camargue, envoyé le 18 mars 2016.

Cette opération s'inscrit dans une restauration des annexes du Rhône développée au sein du Contrat de Rivière de la Meyne et des annexes du Rhône, démarche menée en collaboration avec la CNR et pour laquelle l'ensemble des acteurs locaux de l'eau et organismes de l'Etat sont associés depuis sa signature en 2003.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée : <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Extrait du courriel adressé par Cécilia GRILLAS, chargée de mission Natura 2000, PNR Camargue, envoyé le 18 mars 2016.	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

Bédouins

le

20 JUIL. 2016

Signature

Le Président,

Nom ROCHEL BONNE

